

LETTRÉ OUVERTE DU GREEN 8 AUX MEMBRES DE LA CONVENTION POUR L'AVENIR DE L'EUROPE

PRESERVER LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Février 2003

INTRODUCTION



Friends of the Earth Europe



GREENPEACE



Nous, les représentants des huit principales organisations environnementales internationales en Europe, sommes profondément préoccupés au regard de d'une prise en compte insuffisante de la dimension environnementale dans le projet de Constitution proposé par le Présidium de la Convention européenne. Dans les seize premiers articles du projet, la préservation de l'environnement est négligée en tant que valeur européenne commune.

Cette valeur commune est pourtant inscrite dans l'article 2 du Traité instituant la Communauté européenne, qui se donne pour mission la promotion d'un "niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement". Non seulement la proposition de Constitution européenne, en l'état, omet de reproduire intégralement cet article, mais en outre, elle présente de façon biaisée la notion de développement durable, puisque la définition proposée par le Praesidium ne fait référence qu' aux dimensions économiques et sociales et ne mentionne pas explicitement la dimension environnementale. Le contenu de l'article 6 du Traité instituant la Communauté européenne, selon lequel «les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté ..., en particulier afin de promouvoir le développement durable » a également disparu dans le texte proposé par le Praesidium.

Il est encourageant de voir que les membres de la Convention ont soumis des amendements visant à rectifier ces défauts.

Pour notre part, nous apportons tout notre soutien à ces amendements et demandons à ce que la protection de l'environnement occupe dans la future Constitution européenne une place au moins aussi importante que celle qui lui a été accordée jusqu'à présent dans les Traités européens.

LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME VALEUR EUROPEENNE COMMUNE

Bien que le mouvement environnemental tel qu'il existe aujourd'hui ait pris forme dans les années 1960-1970, il existe en Europe une longue tradition de protection de l'environnement. Les plus anciennes organisations environnementales européennes ont vu le jour dès la fin du XIXe siècle et au début du XXe en réaction à une industrialisation et à une urbanisation débridées.

Dans les dernières décennies, les Européens ont agi ensemble pour protéger leurs forêts de menaces telles que les pluies acides, les incendies et l'abattage effréné. Jacques-Yves Cousteau, dans sa lutte pour la protection des mers et des océans, est devenu un symbole de la conscience environnementale européenne. Plus récemment, la haute

valeur accordée à la préservation de l'environnement par les citoyens européens est apparue plus évidente encore dans les démonstrations et les protestations citoyennes faisant suite au naufrage du "Prestige".

Les Européens perçoivent la préservation de l'environnement comme un bien public et universel qui transcende les frontières nationales. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que la promotion du développement durable à l'échelle mondiale soit l'une des politiques européennes qui bénéficie du plus de reconnaissance et de soutien de la part des citoyens européens.

L'EUROBAROMETRE RECENSE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME VALEUR EUROPEENNE COMMUNE

Le 5 Juin 2002, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement, l'Eurobaromètre a publié les résultats d'un sondage réalisé auprès de l'opinion publique européenne sur le thème de l'Environnement.

- 86% des Européens souhaitent que l'importance accordée à la politique environnementale soit égale à celle accordée aux politiques économiques et sociales. Dans certains pays, comme l'Italie, le Portugal et le Luxembourg, le chiffre atteint près de 92%.
- 75% des Européens pensent qu'au moment de la prise décision politique, les décideurs accordent une considération insuffisante à l'environnement.
- 73% des Européens considèrent l'environnement comme le premier facteur déterminant leur qualité de vie. Les facteurs socio-économiques n'apparaissent qu'en seconde position.
- 89% des Européens s'inquiètent des conséquences de la pollution sur leur santé; 86% sont préoccupés par l'exploitation abusive des ressources naturelles et par la production irraisonnée de déchets; 82% se sentent particulièrement concernés par la protection de la nature; et 72% s'inquiètent des changements climatiques.

CONCLUSION

Alors que la Convention poursuit la rédaction de la future Constitution européenne, nous demandons à ce que la préservation de l'environnement en tant que valeur européenne commune, tout comme le leadership européen en matière de développement durable, soient réaffirmés et renforcés.

Le « Green 8 », qui représente les huit principales organisations environnementales internationales présentes à Bruxelles, demande aux membres de la Convention de garantir :

- que la protection et l'amélioration de l'environnement, qui s'inscrivent au cœur des objectifs actuels de l'union européenne, soient explicitement mentionnées dans la définition du développement durable qui doit figurer dans le texte de la future Constitution Européenne.
- Que le principe de "cohérence des politiques" figure parmi les principes fondamentaux de l'Union européenne, et en particulier, que les exigences de la protection de l'environnement soient intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté (comme le précise l'actuel Article 6 du Traité instituant la Communauté européenne). L'union européenne doit aussi s'assurer que ses politiques et actions n'affectent pas négativement le principe du développement durable et la préservation de l'environnement dans les pays en voie de développement.

Pour plus d'informations veuillez contacter Ioli Christopoulou
email : IChristopoulou@wwfepo.org
Tel direct : (+32) (02) 740 09 20